



# Votre inscription automatique à France Travail

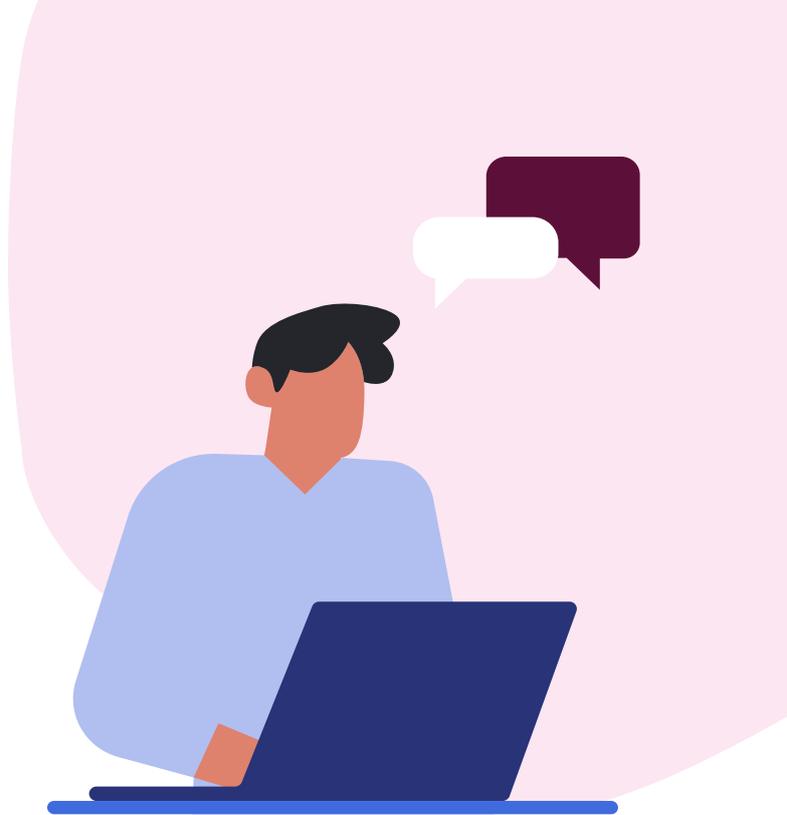
VOS QUESTIONS? NOS RÉPONSES!  
ON VOUS EXPLIQUE.

La loi pour le plein emploi porte l'ambition d'un emploi pour tous et prévoit l'inscription à France Travail de toutes les personnes sans emploi.

## ● Pourquoi suis-je inscrit ?

Vous êtes inscrit automatiquement à France Travail car vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Soit vous avez fait une demande de Revenu de Solidarité Active (RSA).
- Soit votre conjoint, concubin ou partenaire de PACS a fait une demande de RSA. Le RSA est une prestation sociale au bénéfice d'un foyer. Vous êtes aussi bénéficiaire du RSA. Vous êtes donc inscrit à France Travail, même si vous exercez une activité.
- Soit vous êtes en recherche d'emploi et avez sollicité un accompagnement auprès d'une Mission Locale.
- Soit vous êtes en recherche d'emploi et accompagné par Cap emploi.



Cette inscription a pour objectif de vous proposer **un accompagnement personnalisé** dans votre recherche d'emploi ou le développement de vos compétences.

De plus, cette inscription simplifie vos démarches auprès des acteurs de l'emploi et de l'insertion qui vous accompagnent.

**Le but : vous garantir un suivi global et des réponses adaptées à vos besoins.**

## ● Que dois-je faire ?

Votre inscription est automatique, **sans aucune démarche de votre part.**

Si vous avez fait une demande de RSA ou que votre conjoint a fait une demande de RSA, **cette inscription ne signifie pas que votre demande de RSA est acceptée.** La Caisse d'Allocations familiales (CAF) ou la MSA (Mutualité Sociale Agricole) auprès de laquelle vous avez fait cette demande vous informera de sa décision.

Contactez-les si vous avez des questions sur l'avancement de votre demande.

## • Quelles sont les prochaines étapes ?



L'organisme qui correspond le plus à votre situation vous contactera prochainement (France Travail, Conseil départemental ou partenaires, Mission Locale...)



Vous réaliserez avec un conseiller un bilan personnalisé détaillant les actions à mettre en place dans votre parcours vers l'emploi. Ces activités seront inscrites dans un contrat d'engagement.



En fonction de votre situation, vous devrez vous actualiser chaque mois auprès de France Travail pour rester inscrit et continuer à bénéficier de votre accompagnement et des services.

## • À quels services ai-je accès ?

Vous avez accès à l'ensemble des services de France Travail pour vous aider dans vos démarches et découvrir les opportunités qui s'offrent à vous.

Vous disposez dès maintenant d'un **espace personnel France Travail** pour gérer votre dossier, lire vos courriers et suivre vos actions avec France Travail.

Découvrez également sur le site de France Travail ([francetravail.fr](http://francetravail.fr)) :

- Les offres d'emploi et de formation dans votre région.
- Les ateliers, les découvertes des métiers et les rencontres avec des recruteurs près de chez vous avec **Mes évènements emploi** ([mesevenementsemploi.francetravail.fr](http://mesevenementsemploi.francetravail.fr))
- Les métiers que pouvez exercer sur notre guide **Métier Scope** ([candidat.francetravail.fr/metierscope/](http://candidat.francetravail.fr/metierscope/))
- Les immersions pour aller en entreprise afin d'observer et tester des métiers grâce au site **Immersion facilitée** ([immersion-facile.beta.gouv.fr](http://immersion-facile.beta.gouv.fr))

## • Et les allocations chômage ?

Avec votre inscription à France Travail, vous pourriez avoir droit à des allocations chômage en fonction de votre situation personnelle.

Pour le savoir, rendez-vous sur le site de France Travail afin de faire une simulation ([francetravail.fr/candidat/vos-services-en-ligne/les-simulateurs.html](http://francetravail.fr/candidat/vos-services-en-ligne/les-simulateurs.html))



### Le saviez-vous ?

Dans le cadre de votre recherche d'emploi, vous pouvez demander à bénéficier d'aides de la part de France Travail ou de ses partenaires.

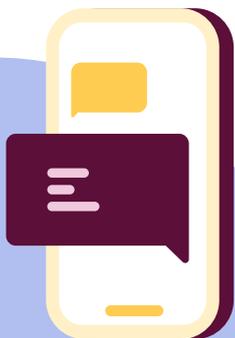
Par exemple :

- Des aides au déplacement et à la mobilité.
- Des aides à la garde d'enfant.

Renseignez-vous sur le site [mes-aides-gouv.fr](http://mes-aides-gouv.fr).

Nous sommes à vos côtés pour que cette inscription et ses services associés vous aident à atteindre vos objectifs professionnels avec plus de facilité et de succès.

**Bienvenue chez France Travail !**



### Des questions ?

Nos conseillers sont à votre disposition par e-mail depuis votre espace personnel ou par téléphone au **3949** Service gratuit + prix d'un appel

Pour en savoir plus, consultez aussi la foire aux questions via ce QR Code.

